

Dossier n° : DR 206829.

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX ET LE VINGT-SIX OCTOBRE

À LA REQUÊTE DU :

Syndicat des Copropriétaires du 59/65 boulevard Lannes – 75116 PARIS, représenté par son Syndic en exercice le Cabinet SECRI GESTION, élisant domicile en mon étude.

Agissant suite à un commandement afin de saisie immobilière valant sommation de payer en date du 09 septembre 2022 à 17 heures délivré à l'encontre de Monsieur né le à , demeurant au .

Commandement délivré en vertu de la copie exécutoire d'un jugement rendu par défaut et en dernier ressort par le Tribunal Judiciaire de Paris en date du 14 mars 2022, signifié le 20 avril 2022, de la résolution 45 du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires du 11 juin 2018, ayant habilité de syndic à introduire une procédure de saisie immobilière à l'encontre de Monsieur sur le lot n°129 appartenant à ladite copropriété à savoir :

- Le lot n°129 : Un emplacement de parking portant le n°18 représentant les 4/10.024èmes des parties communes générales de l'immeuble

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION :

Je, **Denis CALIPPE**, Huissier de Justice associé **qualifié commissaire de justice** au sein de la SCP CALIPPE & ASSOCIES près le Tribunal Judiciaire de PARIS, y demeurant **416, rue Saint Honoré PARIS 75008**, soussigné,

Me suis rendu ce jour aux 59/65 boulevard Lannes – PARIS 16^{ème}, assisté de deux témoins, d'un serrurier et de la société de diagnostic DIAG75, en leur présence, j'ai procédé aux constatations suivantes :

CONDITIONS D'OCCUPATION :

L'emplacement de parking est situé au 2^{ème} niveau de sous-sol il porte le numéro 18 et est occupé par un véhicule de marque Mercedes recouvert de poussière, les pneus sont dégonflés.

Le véhicule situé sur cet emplacement est immobilisé depuis des années selon les dires du gardien.

L'accès au parking se fait par l'escalier et l'ascenseur.



EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSÉ LE PRESENT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

